



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 4 avril 2024

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (13) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (4) : Fabienne BIANCHI à Sandra BONNET, Florent LONGIS à Alain SANCHEZ, Christiane MAURIN à Maxime RANCON, Carole ROBERT à Marie-Noëlle DISDIER.

Etaient absents excusés (4) : Fabienne BIANCHI, Florent LONGIS, Christiane MAURIN, Carole ROBERT.

Etaient absents non excusés (2) : Marie-Thérèse AILLAUD, Abdellah HADDOUCH.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20 H 36.

I. Désignation du secrétaire de séance

Alice PRUD'HOMME est désignée secrétaire de séance.

II. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 21 mars et le 4 avril 2024.

**21 mars 2024 : Rencontre avec le directeur et l'architecte du CAUE 05.
Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Le tour des bâtiments accueillant des logements communaux a été fait pour identifier ce qui pourrait être amélioré (l'ancienne gendarmerie Place Valdo, la Cure...). Le CAUE va ensuite réaliser une visite approfondie des locaux puis proposer des interventions. Un certain nombre de logements a déjà des DPE établis, d'autres non.

**21 mars 2024 : Conseil d'école de l'école maternelle du Plan d'Ergue.
Rapporteur : Christine LAZARINI.**

Un point a été fait sur les effectifs de la garderie et de la cantine. La cantine pour les TPS/PS reste à ce jour problématique (locaux non adaptés et beaucoup d'enfants).

Concernant le budget : l'école avertit qu'il faudra prévoir des moniteurs de ski de fond en plus pour l'hiver prochain, les effectifs étant prévus à la hausse. Pour le voyage scolaire, la mairie a alloué la somme de 150 € par élève, l'association des parents participe à hauteur de 30 € par élève, il sera donc demandé 50 € par élève aux familles.

Pour les travaux, l'école remercie chaleureusement l'équipe des services techniques qui est efficace et réactive à chaque demande, puis les travaux sont listés et détaillés (cloison, sol, peinture, stores, etc.).

Enfin, le bilan des projets de classe a été présenté (journée ski de fond/luge, et à venir : carnaval, chorale du Canton, piscine, et voyage scolaire à Biabaux en mai).

Alice PRUD'HOMME porte à la connaissance de l'assemblée l'attribution d'aides à toutes les écoles du territoire du Pays des Écrins depuis cette année pour l'encadrement du ski (aides « savoir vivre en montage »).

Alain SANCHEZ pose la question du budget « ski » pour les écoles, qui devient de plus en plus conséquent (augmentation des tarifs de location du matériel, moniteurs supplémentaires).

**22 mars 2024 : Assemblée générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.
Rapporteur : François ROTH.**

La réunion a débuté par la présentation du bilan des actions 2023 (les 20 ans de l'incendie du massif des Aiguillons, les cérémonies du 14 juillet, du 11 novembre, la Sainte-Barbe).

Pour l'année 2024, plusieurs projets sont évoqués mais rien n'est encore arrêté (journée portes ouvertes, bal des pompiers, concours de belote, loto ?).

Lors de cette assemblée générale le Bureau a été totalement renouvelé. M. Roland BOREL fera valoir ses droits à la retraite prochainement (en mai).

**22 mars 2024 : Réunion publique de présentation de la « mutuelle communale »
Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Cette réunion publique a marqué le lancement concret de l'action engagée par la commune et le C.C.A.S. depuis plusieurs mois. Les permanences ayant eu lieu par la suite accueillent de nombreuses personnes et des contrats ont déjà été conclus. Elles se poursuivent encore plusieurs semaines, et la seconde réunion publique aura lieu le 12 avril.

22 mars 2024 : Conseil Syndical du SIGDEP. Rapporteur : Alice PRUD'HOMME.

Les budgets ont été votés. En ce qui concerne les travaux de rénovation de l'éclairage public, une erreur administrative dans la procédure de consultation engendre du retard car l'appel d'offres doit être relancé. Le choix de l'entreprise est reporté à début juin, et les travaux devraient débuter en septembre.

23 mars 2024 : Assemblée générale de l'association des communes forestières des Hautes-Alpes. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

De nombreux participants ainsi que des intervenants variés étaient présents pour cette matinée dédiée au risque incendie. La Région consacre plus de 30 millions d'euros à la lutte contre le feu qui se décline selon 3 grands axes : prévenir, combattre et reconstruire. Jennifer ROUSSELLE, Sous-Préfète à la Ruralité, a rappelé qu'il y a eu 154 feux en 2023 et que cette année la météo « forêt » sera reconduite. Les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) seront désormais inscrites dans les PLU. La prévention est primordiale, elle implique différents intervenants (DFCI, ONF, DDT...), dans ce cadre 1 € dépensé évite d'en dépenser 25 ensuite. Se pose enfin le problème du recrutement des Sapeurs-Pompiers, aidé pour certaines entreprises mais pas encore pour les collectivités...

23 mars 2024 : Assemblée Générale de l'Écho des Glaciers. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

La réunion a débuté par la présentation des rapports (moral et financier), et du bilan d'activités (en 2023 : 37 répétitions, échange avec Guillestre, interventions à la Maison de retraite et dans toutes les cérémonies). L'harmonie compte 42 musiciens, l'effectif pré-covid est retrouvé. En 2024 seront repris tous les événements habituels (concert de printemps, Sainte-Cécile, Sainte-Barbe, cérémonies...). En ce qui concerne le jumelage avec Inverso Pinasca, une date doit être bloquée en septembre pour 2025, cela n'a pas été possible pour 2024 car pas prévu assez en amont. Enfin, les nouveaux locaux devraient être terminés fin mai.

A ce propos Alain SANCHEZ explique que de nombreuses partitions ne pourront plus être stockées comme avant, suite à la modification par la rénovation de l'agencement des espaces, il en est de même pour les divers instruments (actuellement entreposés dans le Bâtiment « Trésor Public »), et que la commune cherche des solutions à ce problème. Celle-ci a d'ailleurs été remerciée pour l'attribution de la subvention ainsi que pour son soutien.

25 mars 2024 : Commission Urbanisme. Rapporteur : Serge THIVOLLE.

Les dossiers traités ont été les suivants : indivision IMBERT qui propose de céder les parcelles E1487, E1528, E1643, E1690, E1693, E1619 et F2770 à titre gracieux à la commune, demande d'acquisition de la parcelle communale D2805 par M. Johan BOISSET, demandes d'acquisition de portions du domaine public (par M. et Mme Robert REYMOND – par M. et Mme Rodolphe GODIN).

26 mars 2024 : Assemblée Générale du syndic de copropriété du « Bâtiment Jaune ». Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

La commune est pour un millième dans cette copropriété, ce qui est très peu. Des travaux de toiture doivent être réalisés, le projet d'installation d'un digicode est reporté.

Alain SANCHEZ ajoute que le millième doit être cédé à l'association culturelle turque (ACT) très prochainement.

27 mars 2024 : Commission Affaires scolaires / Jeunesse. Rapporteur : Christine LAZARINI.

Un premier point a été consacré à la nécessaire modification du règlement intérieur (actualisation / modification à la marge de certains articles), qui doit être effective à compter du 1^{er} septembre 2024 et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Il a ensuite été question du projet de migration vers la nouvelle version du logiciel enfance (réservation cantine et garderie). En effet, cet outil utilisé depuis une dizaine d'années est à présent obsolète sur plusieurs fonctionnalités pourtant essentielles, d'où la nécessité

d'une migration vers une version plus récente. Celle-ci sera également effective à partir de la rentrée de septembre.

27 mars 2024 : Réunion de quartier Salle Saint-Michel. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Ce compte-rendu vaut également pour la réunion du 3 avril 2024.

Ces réunions offrent de beaux échanges avec les habitants des différents quartiers qui viennent assez nombreux (27 personnes pour le Plan Léothaud le 3 avril !) et sont intéressés par divers sujets (comme la Haute École du Bois, la Maison Planche). Ils sont satisfaits de pouvoir parler directement aux élus, que ce soit des problèmes propres aux quartiers ou de sujets plus généraux.

Ces réunions sont de belles rencontres citoyennes.

28 mars 2024 : Comité des élus pour le projet « Petites Villes de Demain ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Lors de cette réunion, 5 focus ont été faits sur des Petites Villes de Demain du Département, dont 1 sur L'Argentière et notamment sur la Journée de l'Habitat qui a eu lieu en juin 2023. La réussite de cette opération qui sera renouvelée en 2024 (date non déterminée à ce jour) a enchanté les collectivités PVD qui seront susceptibles de nous solliciter pour un échange afin de réaliser le même type d'opération.

Ont également été présentés : les aménagements urbains de Serre, de Laragne, de Guillestre et de de Saint-Bonnet.

28 mars 2024 : Conseil d'école de l'école maternelle de l'Église. Rapporteur : Christine LAZARINI.

Les effectifs restent stables pour la prochaine rentrée de septembre. Concernant le voyage scolaire, l'aide de la mairie est identique pour les deux écoles maternelles (150 € par enfant) et il sera donc demandé 50 € par élève aux familles. Les activités pour la 3^{ème} période sont : le ski de fond, le cinéma, les exercices d'alerte, le judo, carnaval, la chorale, puis l'intervention d'un dumiste en période 5, ainsi que la piscine, une randonnée contée.

28 mars 2024 : Assemblée Générale de la Radio Associative RAM05. Rapporteur : Rémi ROUX.

La RAM05 est la dernière « radio libre » de la région, elle ne vit que grâce aux adhésions, à quelques redevances publiques et aux subventions. 75% des recettes vont aux salaires (un peu plus de 4 ETP). Les contenus sont de qualité et sans aucune logique commerciale. Les nombreux bénévoles contribuent à son bon fonctionnement, l'écoute est en progression !

29 mars 2024 : Assemblée Générale du Club Saint-Jean des Loisirs. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

L'effectif actuel est de 44 adhérents, de plus en plus vieillissants (la doyenne âgée de 98 ans était présente !). La Présidente a fait part d'un courrier reçu de l'association des anciens combattants, prête à partager un local avec le Club, c'est une bonne nouvelle. Elle a énoncé les activités faites en 2023 (participation à la journée des associations, repas à Orcières, sorties diverses, activité « jeux » les vendredis après-midi). A l'issue, les membres du bureau (venus en nombre car la réunion était suivie de leur après-midi d'activités) ont été remerciés par les adhérents présents pour leur dynamisme.

Carine QUILICI souligne que l'association a repris un nouvel élan avec la présidence de Madame Corinne CHAUVIRÉ.

29 mars 2024 : Conseil Municipal Jeunes. Rapporteur : Christine LAZARINI.

Au début de cette réunion du CMJ, M. Maxime RANCON est venu présenter aux jeunes les actions prévues par les associations sportives dans le cadre de la semaine de l'olympisme argentiérois, du 5 au 9 août 2024. A cette occasion, ils sont invités à faire des dessins sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques, qui seront exposés lors de ces animations et qui doivent être déposés en mairie d'ici là. Ils doivent faire passer l'info à l'école. Il a ensuite été question des jardinières (installées l'année précédente) : nettoyage prévu le 20 avril ou le 4 mai, puis plantation à prévoir (et à choisir avec l'aide de Benjamin des services techniques). Il est préconisé d'utiliser également des boutures ou racines récupérées dans les jardins, au lieu de les jeter.

Pour le projet « Dans 1000 communes la forêt fait école », il leur a été proposé d'aller voir la coupe à câble, puis de visiter une scierie et d'aller voir des chalets assemblés. Ils y sont favorables (prévision : fin avril). Ils ont aussi l'envie de réaliser un petit film sur le bois, « de l'arbre à l'ouvrage ». Le scénario devrait être terminé fin août pour filmer début septembre puis faire le montage. Enfin, il a été proposé à la jeune équipe de se réunir une fois par mois, comme le conseil municipal. Les réponses des familles sont attendues pour en fixer le jour.

31 mars 2024 : Chasse aux œufs (parc du Château). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

De nombreux participants étaient au rendez-vous pour décorer les œufs. Une éclaircie bienvenue a permis de faire la chasse aux œufs comme prévu, parents et enfants étaient ravis de ce moment qui s'est terminé autour d'un verre partagé.

3 avril 2024 : Réunion de quartier Salle du Four. Rapporteur : Alain SANCHEZ.
*Cf. compte-rendu du 27 mars 2024.***4 avril 2024 : Rencontre avec Madame la Sous-préfète. Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Madame la Sous-Préfète est venue faire le point sur différents dossiers propres à la commune dont :

- Le passage de l'Étroit : L'Etat avait acté la démolition d'un bâtiment situé en bordure de route nationale (inscription au CPER 2022/2027). Les propriétaires avaient donné leur accord pour la cession à l'Etat selon l'estimation des domaines, ce qui a été très récemment acté chez le notaire. Il est maintenant envisageable de réfléchir plus précisément à l'agrandissement de la route et à l'aménagement de ses abords (trottoirs des deux côtés, mur en L, comblement des anciennes caves, etc.).
- Déménagement du Centre d'Entretien et d'Intervention de L'Argentière : Il était convenu que la Commune de L'Argentière fasse l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles propriété de l'Etat, avec un projet de déplacement de l'activité liée au CEI sur le secteur de Saint-Martin de Queyrières. Ce dossier, pourtant étudié depuis plusieurs années, peine à avancer : l'Etat ne boucle toujours pas son plan de financement pour la relocalisation du CEI sur la commune de St-Martin de Queyrières, faute de fonds disponibles.

III. Délibérations

1. Vote des comptes de Gestion (Commune, Eau et Camping).

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assurés que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant qu'il n'y a pas eu d'observations,

Les comptes de gestion 2023 des budgets commune, eau et camping, sont approuvés à l'unanimité.

⇒ **Approuvés à l'unanimité.**

2. Vote des comptes administratifs (Commune, Eau et Camping).

Monsieur le Maire Alain SANCHEZ, quitte l'assemblée pour le vote du Compte Administratif. Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Dominique BARNÉOUD, 1er adjoint, par délégation du maire, délibérant sur les Comptes Administratifs 2023 du budget GÉNÉRAL + EAU + CAMPING dressés par Monsieur Alain SANCHEZ, après s'être fait présenter les BP 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de présentation faite des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi pour l'exercice 2023 :

COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement	RAR
Dépenses	3 168 718.77 €	768 587.51 €	276 288.30 €
Recettes	3 720 421.63 €	630 400.16 €	223 201.15 €
Résultat 2023	551 702.86 €	- 138 187.35 €	- 53 087.15 €
Report de l'exercice 2022	270 994.80 €	- 226 734.38 €	
Résultat cumulé à reporter sur 2023	822 697.66 €	- 364 921.73 €	- 418 008.88 €

EAU

	Exploitation	Investissement	RAR
Dépenses	351 498.91 €	212 353.11 €	531 155.64 €
Recettes	357 775.07 €	232 936.85 €	330 925.83 €
Résultat 2023	6 276.16 €	20 583.74 €	- 200 229.81 €
Report de l'exercice 2022	8 588.09 €	172 837.85 €	
Résultat cumulé à reporter sur 2023	14 864.25 €	193 421.59 €	- 6 808.22 €

CAMPING

	Exploitation	Investissement	RAR
Dépenses	10 434.47 €	4 299.85 €	48 026.20 €
Recettes	19 887.49 €	9 827.44 €	0.00€
Résultat 2023	9 453.02 €	5 527.59 €	-48 026.20 €
Report de l'exercice 2022	13 854.94 €	26 436.25 €	
Résultat cumulé à reporter sur 2023	23 307.96 €	31 963.84 €	-16 062.36 €

⇒ **Approuvés à l'unanimité des membres présents dans la salle (Alain SANCHEZ ne participant pas au vote).**

3. Affectation des résultats (Commune, Eau et Camping).

COMMUNE

Vu le vote de la délibération ayant procédé au vote du CA 2023 du budget général de la commune lors du conseil municipal du 4 avril 2024 ;

Vu les résultats constatés, à savoir : un excédent de fonctionnement de 822 697.66 €, un déficit d'investissement de 364 921.73 € et un solde négatif de reste à réaliser de 53 087.15€.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats à savoir :

- Le report de 418 008.88 € de l'excédent de fonctionnement 2023 au compte R 1068 du BP 2024,
- Le report de 404 688.78 € de l'excédent de fonctionnement 2023 au compte R002 du BP 2024,
- Le report de 364 921.73 € du déficit d'investissement 2023 au compte D001 du BP 2024.

EAU

Vu le vote de la délibération ayant procédé au vote du CA 2023 du budget de l'Eau lors du conseil municipal du 4 avril 2024 ;

Vu les résultats constatés, à savoir : un excédent d'exploitation de 14 864.25 €, un excédent d'investissement de 193 421.59 € et un solde négatif de reste à réaliser de 200 229.81 € ;

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats à savoir :

- Le report de 14 864.25 € de l'excédent de fonctionnement 2023 au compte R002 du BP 2024,
- Le report de l'excédent d'investissement 2023 de 193 421.59 € au compte R 001 du BP 2024.

CAMPING

Vu le vote de la délibération ayant procédé au vote du CA 2023 du budget du camping lors du conseil municipal du 4 avril 2024 ;

Vu les résultats constatés, à savoir : un excédent d'exploitation de 23 307.96 €, un excédent d'investissement de 31 963.84 € et un solde négatif de reste à réaliser de 48 026.20 €.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats à savoir :

- Le report de 16 062.36 € de l'excédent de fonctionnement 2023 au compte R 1068 du BP 2024,
- Le report de 7 245.60 € de l'excédent de fonctionnement 2023 au compte R002 du BP 2024,
- Le report de l'excédent d'investissement 2023 de 31 963.84 € au compte R 001 du BP 2024.

⇒ **Approuvés à l'unanimité.**

4. Vote des budgets primitifs (Commune, Eau et Camping).

COMMUNE

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le Budget Primitif 2024 de la commune.

Monsieur le maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 028 329.78 €	4 028 329.78 €
Investissement	1 748 209.53 €	1 748 209.53 €

EAU

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le Budget Primitif 2024 de l'Eau.

Monsieur le maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

EAU	Dépenses	Recettes
Exploitation	373 616.25 €	373 616.25 €
Investissement	682 721.67 €	682 721.67 €

CAMPING

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le Budget Primitif 2024 du camping municipal « Les Écrins ».

Monsieur le maire expose la balance générale qui se présente comme suit :

CAMPING	Dépenses	Recettes
Exploitation	27 245.60 €	27 245.60 €
Investissement	71 971.80 €	71 971.80 €

⇒ **Approuvés à l'unanimité.**

5. Fongibilité des crédits.

Vu la délibération n° D2022-06-08 en date du 2 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département. Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de l'autoriser à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global de fonctionnement et d'investissement.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

6. Répartition comptable de la mise à disposition du personnel entre les budgets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu les nomenclatures comptables et budgétaires M57 et M49,

Vu que certains agents des services techniques et administratifs de la commune, rémunérés sur le budget principal, consacrent une partie de leur temps de travail à des missions qui relèvent du budget annexe de l'eau et inversement les agents rémunérés par le budget de l'eau sont polyvalents et accomplissent des tâches relevant du budget de la commune (par exemple : le déneigement l'hiver).

10

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le remboursement des frais de mise à disposition du personnel du budget principal par le budget annexe de l'eau, comme suit :

- 15 % du salaire brut avec charges patronales du Directeur des Services Techniques,
- 10 % du salaire brut avec charges patronales d'un adjoint administratif.

et le remboursement des frais de mise à disposition du personnel du budget de l'eau par la commune, comme suit :

- 30 % du salaire brut avec charges patronales du personnel.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

7. Détermination de la durée d'amortissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2321-2 alinéa 28 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 ;

Vu la délibération n° D2022-06-08 du 2 juin 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que la commune de L'Argentière-la Bessée compte moins de 3 500 habitants, elle est donc tenue d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipements versées (chapitre 204) mais peut sur délibération décider d'amortir les autres catégories de dépenses d'investissement ;

Monsieur le Maire propose de réaliser uniquement l'amortissement des subventions comptabilisés au compte 204 et de fixer les durées d'amortissement comme suit :

- subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour des biens mobiliers, matériel et études : 5 ans,
- subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour des biens immobiliers et les installations : 10 ans.
- subventions d'équipement versées aux organismes publics pour des biens immobiliers et les installations : 20 ans.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

8. Fixation du taux de la fiscalité directe locale.

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Il propose de ne pas augmenter le taux communal de la fiscalité directe locale.

Les taux proposés sont donc identiques à ceux de l'an passé :

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	12.43 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	45.37 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	113.69 %

11

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

9. Subventions versées aux associations.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les propositions de subventions dressées par la Commission des Finances élargie qui a examiné en détail les demandes des diverses associations.

Il propose donc les subventions suivantes :

<u>ASSOCIATIONS</u>	Montant 2024 en €
ASS.DES « AMIS DE L'ARBRE A L'OUVRAGE »	250 €
AMAC	350 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	3.000 €
AMMAC (Association de Marins et Marins Anciens Combattants) Briançon/Embrun	150 €
ARNICA MONTANA	400 € ⁽¹⁾
ASSOCIATION "MONTAGNES ET SCIENCES"	2.000 € ⁽²⁾
ATHLÉ TRAIL EN ARGENTIÉROIS	2.000 €
AUTOUR DE BRASSENS	2.500 €
C.B.G.A. (Centre Briançonnais de Géologie Alpine)	250 € ⁽²⁾
C.R.C.K. PACA	2.000 €
CLUB FACE pour le TAB	1.500 €
CLUB SAINT-JEAN DES LOISIRS	1.500 €
CLUB DU VIEUX MANOIR	2.000 € ⁽³⁾

<u>ASSOCIATIONS</u>	Montant 2024 en €
COLLEGE LES GIRAUDES (Porquerolles 2024)	1.500 € ⁽⁴⁾
COMPTOIR DES ASSOS	200 €
CONFRERIE SAINT-MICHEL	100 €
CONFRERIE SAUCISSE AUX CHOUX	800 €
COULEUR CAFÉ	200 €
ECHO DES GLACIERS	10.000 €
FNACA	400 €
LES P'TIOTS DE LA DURANCE	150 €
LES RADELIERS DE LA DURANCE	1.500 € ⁽⁵⁾
M.F.R. de Ventavon	50 € ⁽⁶⁾
MUSIQUES EN ECRINS	2.500 €
ONAC	100 €
PROTECTION CIVILE 05	200 €
RAM	1.000 €
SAINT-HUBERT VAUDOISE	800 € + 9.300 € ⁽⁷⁾
SOUVENIR FRANÇAIS	250 €
THEÂTRE DU BRIANÇONNAIS	5.000 €
VERTICAL ÉCRINS pour ICE 2023	2.000 €

<u>CANAUX</u>	Montant 2024 en €
ASA DE LA BESSEE	800 €
ASA DE L'ECHAILLON	Équivalent prêt de matériel pour 800 €
ASA DE L'UBAC	800 €

ÉCOLES	Montant 2024 en €
EGLISE	F : 672 € (32 € x 21 enfants) Voyage : 2.250 € (150 € x 15 enfants)
LA BESSEE	F : 4.128 € (32 € x 129 enfants)
PLAN D'ERGUE	F : 1.856 € (32 € x 58 enfants) Voyage : 3.300 € (150 € x 22 enfants)
RASED	F : 353,60 € (1,70 € x 208 enfants)

Soit un total de : 68.109,60 €

- (1)- Sous réserve de la réalisation de deux animations pendant l'été sur le territoire communal en 2024.
(2). Sous réserve de la réalisation d'un évènement / d'une animation sur le territoire communal en 2024.
(3)- Sous réserve de la réalisation effective du chantier à la mine d'argent pendant l'été 2024.
(4)- Voyage à Porquerolles en septembre 2024 (50 € par élève, 30 élèves soit 1.500 €).
(5)- Pour la réalisation de la 25^{ème} reconstitution des Radeaux de la Mémoire au printemps 2024, et sous réserve de la réception du dossier de demande de subvention.
(6)- Un élève domicilié à L'Argentière-La Bessée.
(7)- Location des domaniaux.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

10. Cotisations 2024.

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal l'intérêt pour la commune d'adhérer à différentes associations. Il propose de se prononcer sur la liste suivante :

Structures	Montant de la cotisation pour l'année 2024
BUDGET COMMUNAL	
Association des Maires des Hautes-Alpes (AMF 05)	925,00 €
Association des maires ruraux des Hautes-Alpes (AMR05)	250,00 €
Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)	500,00 €
Association des Communes Forestières des Hautes-Alpes	550,00 €
France Bois Forêt	600,00 €

PEFC PACA (Programme de reconnaissance des certifications forestières)	230,00 €
CAUE 05 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement des Hautes-Alpes)	200,00 €
ADIL 05 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	840,00 €
FSL 05 (Fonds de Solidarité pour le Logement)	950,00 € ¹⁴
Fondation du Patrimoine	200,00 €
Association Réseau Nature Science Environnement	200,00 €
Association Prévention Routière (Ville Prudente)	450,00 €
Village étape	3 460,00 €
Les Plus Beaux Détours de France	3 900,00 €
Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES)	185,00 €
Association Destination Train de Nuit	100,00 €
Total budget communal	13 540,00 €
BUDGET EAU	
IT05	1 520,00 €
Total budget eau	1 520,00 €

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

11. Retrait de la délibération D 2024-03-08



Contrairement au service public de l'assainissement, aucun texte n'autorise une collectivité à percevoir un droit de branchement forfaitaire pour le raccordement des immeubles au réseau d'eau potable.

La Préfecture a donc demandé de retirer la délibération numéro D 2024-03-08, car l'interprétation en est différente.

Une nouvelle délibération reformulée sera donc présentée à un prochain conseil municipal.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 22h40.

<p>La Secrétaire de séance Madame Alice PRUD'HOMME</p> 	<p>Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ</p> 
<p>PV signé le 22 avril 2024</p>	<p>PV publié le 22 avril 2024</p>